

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 9 MARS 2015
DELIBERATION N°2015-16

OBJET : Retrait de l'Université du groupement d'intérêt public « Université Numérique Francophone des Sciences, de la Santé, et du Sport ».

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

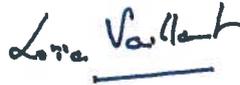
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité le retrait de l'Université François-Rabelais de Tours du groupement d'intérêt public « Université Numérique Francophone des Sciences, de la Santé, et du Sport ».

Fait à Tours, le 10 mars 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT